



40140 SOUSTONS
05 58 41 12 71

A Soustons, le mardi 14 avril 2020,

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves de 3^{ème},

Objet : ORIENTATION

Lors de la réunion sur l'orientation qui a eu lieu le 16 janvier 2020, Madame la Principale vous a évoqué le glissement de procédure pour les orientations vers le numérique. En effet, cette procédure sera dématérialisée à partir d'aujourd'hui. **Ces étapes primordiales sont les prémices des choix d'orientation de votre enfant.**

C'est pourquoi nous allons vous indiquer au mieux comment procéder.

Avant toute chose, vous devez garder en mémoire que ces étapes ne peuvent être remplies avec le compte ATEN de votre enfant mais uniquement avec le vôtre. **Un seul des deux représentants légaux peut faire cette saisie en consultant au préalable le deuxième représentant légal.**

1) PREMIERE ETAPE : SAISIR LA PHASE PROVISOIRE avant le conseil de classe du 1^{er} semestre

Vous avez déjà écrit cette phase sur papier. Seulement, pour pouvoir passer à l'étape des choix définitifs, il vous faut la remplir.

1.1 Se connecter sur <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/argos/> Espace Parents



SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Je me connecte avec mon compte ATEN

1

Votre identifiant

Votre mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ? →

mot de passe oublié ? →

1.2 Module ORIENTATION

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

- 2de générale et technologique ou 2de STHR ?
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

ANNULER

VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

N'oubliez pas de valider.

- Si vous choisissez la voie professionnelle, vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant. Vous avez accès au répertoire des métiers et formations sur la plaquette jointe à notre mail « Après la 3^{ème} – Guide ONISEP ».
- **Précisions sur les statuts scolaire et apprenti :**
 - Sous statut scolaire :** Votre enfant reste élève ; Il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; Il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
 - Sous statut d'apprenti :** Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié, avec un contrat de travail. Il devra rechercher un employeur pour signer un contrat ; Il pourra être accompagné dans cette démarche par le CFA (centre de formation d'apprentis). Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise. **Il est à noter que le choix du statut d'apprenti est incompatible avec l'octroi de droit pour la bourse de lycée.**

1.3 Récapitulatif

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Pâtisserie

Intention 3 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Boulangerie

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.

Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (à la date arrêtée par le chef d'établissement, en fonction du calendrier académique et des dates des conseils de classe).

MODIFIER

Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications. Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

Un e-mail récapitulatif est envoyé au parent ayant effectué la saisie, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 07/11/2019 à 12:38:09, nous vous confirmons par cet email que vos intentions provisoires ont bien été enregistrées.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1 :** 2de générale et technologique ou 2de STHR
- **Intention 2 :** 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique

Sous statut d'apprenti

- **Intention 3 :** 1re année de CAP

Spécialité(s) : Carrosserie

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation.

L'établissement a ensuite saisi les avis du conseil de classe concernant votre enfant.

Vous allez pouvoir consulter cet avis et accuser réception en cochant la case et en validant :

Lors de la phase définitive, le parent ne pourra pas saisir des choix définitifs, sans avoir d'abord accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire.

2) SAISIR LES CHOIX DEFINITIFS

Nous vous indiquerons comment procéder quand le serveur sera ouvert pour cette étape.